

A.F.G.M. GROUPE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
8 route de Crémieu, 38230 Chavanoz
939 716 320 R.C.S. Vienne

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE DU 10 OCTOBRE 2025

(Modification de la date de clôture des exercices sociaux et du 1^{er} exercice social)

Le 10 octobre 2025,
A 10h00,
Au siège social,

Les associés de la société A.F.G.M. GROUPE se sont réunis pour prendre les décisions suivantes par voie d'acte sous seing privé conformément à la faculté prévue par l'article 17 des statuts.

Sont signataires des présentes :

M. Arkan BAHAA SALIM, propriétaire de : 500 parts sociales
Mme Fanny BAHAA SALIM, propriétaire de : 500 parts sociales

Seuls associés représentants en tant que tels l'intégralité du capital et des droits de vote.

PREMIER DECISION

(Modification de la date de clôture des exercices sociaux)

Les associés décident de modifier la date de clôture des exercices sociaux et la date de la clôture du premier exercice social, avec effet à la date des présentes et modifient en conséquence l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 EXERCICE SOCIAUX

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre. Le premier exercice social se terminera par exception le 30 septembre 2026.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs)

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur des présentes pour réaliser les formalités nécessaires.

* * *



Arkan BAHAA SALIM (Oct 10, 2025 16:47:30 GMT+2)

Arkan BAHAA SALIM



Fanny BAHAA SALIM (Oct 10, 2025 16:48:18 GMT+2)

Fanny BAHAA SALIM